

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Solennité d'une Messe. — III Prière pour la paix. — IV Centenaire de la paix entre l'Empire Britannique et les Etats-Unis d'Amérique. — V Règlement du Carême. — VI Le pape et les prisonniers de guerre. — VII Retraites fermées du Tiers-Ordre. — VIII Religieux Français expulsés par les Turcs. — IX Prières des Quarante-Heures. — X Soeurs de Miséricorde: Vêtue et profession religieuse. — XI Soeurs de Sainte-Anne: Vêtue et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche, 14 février

On annonce :

La fête de saint Matthias (mercredi);

L'ouverture (anticipée) des exercices du mois (1) de mars ;

NOTE.—En Carême on récite l'Angelus debout, le samedi midi, le soir et toute la journée du dimanche.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 21 février

Office du I dim. du Carême, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.), 2e or. **A cunctis**, 3e **Omnipotens**; préf. de la Trinité.— Vêpres du dim.; mém. de S. Pierre et de S. Paul.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 28 février

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

(1) Indulgences: 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier en public, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de vertu) en l'honneur de saint Joseph ; — 2o indulgence plénière au jour de leur choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront accompli, pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain-Pontife. Le temps de la Passion pendant lequel la statue de saint Joseph est couverte n'empêche pas de lui rendre les mêmes hommages. Toutefois on peut aussi commencer ces exercices en février, (le 16), pour les terminer la veille de la fête de saint Joseph (le 18 mars).

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 5 février 1915.

M. l'abbé Alphonse Belles-Isles, curé de Sainte-Blandine, décédé à l'Hospice Saint-Germain de Rimouski, le 26 janvier, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

Archevêché de Montréal, 9 février 1915.

M. l'abbé L.-M. Taillon, curé de Saint-Michel de Napierville, décédé le 7 février, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *Chancelier*.

PRIERE POUR LA PAIX


LES journaux de France nous apportent le texte de la belle prière pour la paix que le Saint-Père Pie X avait prescrite aux catholiques des pays en guerre, pour le dimanche de la sexagésime. :

Accablés par les horreurs d'une guerre qui entraîne dans sa tourmente populations et nations entières, nous cherchons, ô Jésus, un refuge suprême dans votre coeur, débordant d'amour pour les hommes. Dieu de miséricorde! faites que cet immense fléau cesse bientôt; nous l'implorons, gémissant du fond de notre âme. Roi pacifique, c'est de vous que, par nos voeux, nous attendons la paix désirée. Jadis, c'est de votre coeur que la charité rayonna sur le monde, afin que, toutes les discordes écartées, l'amour seul pût dominer parmi les hommes, c'est vous qui, pendant votre vie terrestre, avez eu pour les malheurs humains les élans de la pitié la plus vive.

Que votre coeur s'émeuve aussi dans cette heure grave pour nous, cette heure chargée de haines funestes et de carnages. Ayez pitié de tant de mères angoissées pour le sort de leurs fils, pitié de tant de familles privées de leurs chefs, pitié de cette pauvre Europe écrasée par tant de ruines. Inspirez aux gouvernants et aux peuples des conseils de sagesse; faites s'évanouir les causes des discordes qui déchirent les nations; faites que tous les hommes échangent de nouveau le baiser de la paix, ô vous qui, en versant votre sang, nous avez rendus frères! De même qu'un jour, en répondant au cri de l'apôtre Pierre, qui vous suppliait: " Sauvez-nous, ô Seigneur, car nous sommes perdus ", et que, plein de miséricorde, vous avez apaisé la mer démontée; de même, répondez aujourd'hui à nos prières ardentes et rendez au monde bouleversé la tranquillité et la paix.

CENTENAIRE DE LA PAIX
ENTRE L'EMPIRE BRITANNIQUE ET LES ETATS-UNIS
D'AMERIQUE

Ordonnance dont la lecture devra être faite aux fidèles, à la messe principale du dimanche, 14 février.

 E 24 décembre 1914, un siècle de paix s'était écoulé depuis la signature du traité de Gand, traité qui mit fin à la guerre de 1812 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Empire Britannique. Un comité de personnages éminents s'est formé, afin de commémorer cet événement dans la Grande-Bretagne, au Canada et aux Etats-Unis.

Les organisateurs de cette fête du centenaire ont voulu accorder la première place à la religion.

Nous devons, ont-ils dit, adresser de pieux remerciements au Dieu tout-puissant, parce que, malgré les discussions qui se sont élevées au sujet des frontières, et les manifestations de passions nationales, il nous a été possible de conserver la paix pendant tout un siècle, et de régler nos différends, non par l'appel à l'arbitrage de l'épée mais par le bon sens commun et l'entente mutuelle. Et ils ont exprimé le désir que le dimanche, 14 février, anniversaire du jour où arriva à Washington, en 1815, l'annonce officielle du traité de Gand, un hymne d'actions de grâces fût chanté dans tous les temples.

Son Excellence Mgr Stagni, délégué apostolique, informé de ce projet, l'approuva per la belle lettre suivante, adressée au secrétaire du Comité.

“ J’ai déjà eu l’honneur de vous exprimer la sympathie entière et cordiale que je ressens pour le projet de l’Association canadienne du Centenaire de la Paix. J’approuve spécialement le désir que cette Association a formé de rendre au Dieu tout-puissant un éclatant et public hommage en reconnaissance de la paix, qui, pendant le siècle qui vient de s’écouler, a répandu ses bienfaits inestimables sur les peuples du Dominion et de la grande république voisine.

“ Depuis ma dernière lettre, la guerre a éclaté en Europe, mettant aux prises les plus grandes nations du monde. Cette guerre, si terrible dans son étendue et ses horreurs, nous frappe de consternation à la lecture des ravages qui en résultent et nous remplit d’épouvante à la pensée des horribles conséquences qui en résulteront et que nul ne peut mesurer. Pour ces motifs, le moment actuel peut sembler inopportun à la célébration de la paix. Mais ce contraste n’est-il pas en vérité par lui-même un à-propos remarquable? En cette heure de lutte, n’est-ce pas une pensée particulièrement reposante que celle qu’inspirent deux nations vivant côte à côte pendant cent années, sans armée, sans forteresse, pour défendre ou protéger leurs frontières, et qui, s’inspirant de l’esprit du christianisme, ont choisi, pour régler leurs différends, un moyen beaucoup plus sage que le terrible arbitrage de la guerre.

“ La paix vient de Dieu. Il est donc de toute justice que, même aujourd’hui, nos coeurs s’élèvent jusqu’à lui pour lui témoigner notre gratitude et lui demander que, par sa miséricorde, nous puissions continuer à vivre en paix, sous sa protection. ”

Il nous est bien agréable d’entrer dans ces vues et de favoriser ce beau mouvement de religion.

Le dimanche, 14 février prochain, dans toutes les églises de notre diocèse, à l'issue de la messe principale, on chantera le *Te Deum* suivi de l'oraison pour l'*action de grâces*.

Dans nos prières, nous supplierons en même temps le Seigneur de nous continuer sa protection, afin que rien ne vienne troubler la paix dont nous jouissons sur ce continent. Demandons aussi que cette paix règne à l'intérieur de notre pays par le respect des droits de tous et par la pratique de la vraie charité chrétienne.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

7 février 1915.

REGLEMENT DU CAREME

Le règlement du carême sera celui des années dernières :

1o Il est permis de faire gras chacun des dimanches du carême à tous les repas ;

2o Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, à l'exception du samedi des Quatre-Temps et du Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées, ou dispensées de jeûner, pourront faire gras aux trois repas ;

3o Tous les mercredis et vendredis sont des jours d'abstinence à tous les repas ;

4o L'obligation du jeûne subsiste pour ceux qui sont en état de jeûner ;

5o Les jours où l'on peut faire gras, il n'est pas permis de faire usage du poisson ou des huîtres et de la viande au même repas. Cette règle s'applique aux dimanche comme aux autres jours du carême ;

6o Vu l'indigence dans laquelle se trouvent actuellement tant de familles, à raison de la crise financière, que nous traversons, et du manque de travail, nous autorisons les confesseurs à accorder les dispenses de jeûne et d'abstinence qui leur paraîtront opportunes ;

7o Que ceux qui ne peuvent observer la loi du jeûne se fassent un devoir de pratiquer la charité en faveur des pauvres, plus nombreux, cette année, que jamais. — Un tronc devra être placé dans toutes les églises et chapelles, pour recevoir les *aumônes du carême*.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

LE PAPE ET LES PRISONNIERS DE GUERRE

DANS les derniers jours de décembre, le Saint-Père Pie X a pris l'initiative de demander aux nations en guerre de permettre l'échange des prisonniers incapables de reprendre les armes. Il est intéressant, et pour tout catholique vraiment consolant, de connaître les diverses réponses, ou plutôt l'unique réponse, car toutes reviennent à une seule, que les chefs ou les gouvernements des nations ont faites ou faite à cette demande du pape.

L'ALLEMAGNE A RÉPONDU :

A Sa Sainteté le pape, Rome,

En la remerciant de son télégramme, je tiens à coeur à assurer Votre Sainteté que sa proposition, tendant à mitiger le sort des prisonniers incapables à continuer le service militaire, rencontre ma pleine sympathie. Les sentiments dont se trouve inspirée cette proposition répondent entièrement à mes propres conditions et voeux.

Berlin, 1 janvier 1915,

(Signé) WILHEM.

N. B. — Cette dépêche était en français. Nous en donnons le texte authentique.

L'AUTRICHE A RÉPONDU :

A Sa Sainteté le pape Benoit XV, Rome,

Profondément touché par les sentiments de charité chrétienne qui ont inspiré Votre Sainteté dans sa magnanime initiative visant à l'échange des prisonniers de guerre reconnus inaptes au service militaire, j'ai déjà chargé, par voie télégraphique, mon ambassadeur auprès du Saint-Siège d'informer le cardinal-secrétaire d'Etat que mon gouvernement accepte de coeur en principe cette généreuse idée et s'empresera à entamer des pourparlers avec les Etats ennemis, entrant ici en ligne de compte, en vue d'arriver à la réalisation pratique de la proposition de Votre Sainteté. En implorant l'apostolique bénédiction, je suis de Votre Sainteté le très obéissant fils.

Vienne, le 1er janvier 1915,

(Signé) FRANÇOIS-JOSEPH.

N. B. — Comme la précédente, cette dépêche est textuelle et a été envoyée en français.

LA BAVIÈRE A RÉPONDU (*par dépêche de M. de Hertling, président du conseil, à M. de Ritter, ministre de Bavière près le Saint-Siège, elle aussi en français*) :

Je vous prie d'informer Son Eminence monsieur le secrétaire d'Etat que le gouvernement royal a accueilli avec la plus vive sympathie la proposition du Souverain-Pontife d'échanger les prisonniers qui ne sont pas capables de reprendre les armes.

(Signé) DE HERTLING.

LE GOUVERNEMENT OTTOMAN À MGR LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE (*texte en italien*) :

Si nous avons des prisonniers blessés qui soient incapables de reprendre les armes, nous acceptons l'échange de ces prisonniers à la condition expresse que les gouvernements ennemis y consentent également.

* * *

D'autre part, LA FRANCE A RÉPONDU (*en français*) :

Sa Sainteté le pape Benoit XV, Rome,

En réponse à la bienveillante proposition que Votre Sainteté m'a fait l'honneur de me transmettre dans son télégramme, je m'empresse de lui donner l'assurance que la France, fidèle à ses traditions de générosité, a toujours traité les prisonniers de guerre avec humanité et qu'elle étudie les moyens d'échanger en totalité ceux qui seraient définitivement inaptes au service militaire.

Paris, Elysée, 5 janvier 1915,

(Signé) R. POINCARÉ.

vie
A
C'e
nen
tre
nou
Ce
con
ava
Sa
vol
ger
lita
Sain
Car
insp
pres
siti
5

L'ANGLETERRE A RÉPONDU (*en italien, en date du 5 janvier*) :

A Sa Sainteté le pape, au Vatican, Rome,

J'aime à remercier Votre Sainteté de son télégramme. C'est avec une satisfaction profonde que moi et mon gouvernement avons fait le meilleur accueil à la proposition de Votre Sainteté. Elle a donné plus de force à la suggestion que nous avons déjà faite en ce sens au gouvernement allemand. Ce gouvernement vient justement de nous faire connaître son consentement et j'ai confiance que l'accord sera effectué avant peu de jours.

(Signé) GEORGES, imperator et rex.

LA RUSSIE A RÉPONDU (*en français, en date du 5 janvier*) :

Sa Sainteté Benoit XV, Rome,

Félicitant Sa Sainteté de sa généreuse initiative, j'adhère volontiers à sa proposition éminemment humanitaire d'échanger les prisonniers reconnus inaptes désormais au service militaire. Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Sainteté mes sentiments de haute estime et de sympathie.

(Signé) NICOLAS.

LA BELGIQUE A RÉPONDU (*en français*) :

Cardinal Gasparri, Rome,

J'apprécie hautement la pensée de charité chrétienne qui inspire le message qui m'a été adressé; il répond à mes propres sentiments. Je réserverais le meilleur accueil à la proposition qui me serait faite dans le sens indiqué.

Grand quartier général belge,

5 janvier 1915.

ALBERT.

LA SERBIE A RÉPONDU (*en français*) :

Au Très Saint-Père le pape Benedictus XV, Rome,

Que Votre Béatitude soit persuadée que la Serbie ne manquera pas de faire ce que les autres belligérants feront dans la question d'échanger des prisonniers reconnus inaptes désormais au service militaire.

Nis, 1 janvier 1915.

(Signé) PIERRE I.

• • •

On remarquera que toutes ces dépêches, à l'exception de celles de l'Angleterre et de la Turquie qui étaient en italien, ont été rédigées en français.

On remarquera de même que la France qui, depuis la séparation de 1905, affectait de ne plus parler directement au pape, s'est adressée officiellement à " Sa Sainteté le pape Benoît XV ".

De toute évidence, la langue française compte encore dans le monde et l'Eglise, n'en déplaît à ceux qui éteignent au ciel les étoiles, n'est pas à la veille de perdre toute influence. Voilà deux constatations qui ont lieu de réjouir profondément un Canadien.

 RETRAITES FERMÉES DU TIERS-ORDRE

On nous prie d'annoncer deux retraites fermées pour les tertiaires de Saint-François, à la Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe. La première s'ouvrira le samedi soir, 20 février, à 8 heures, et se terminera le mercredi suivant, au matin. La seconde commencera le jeudi soir, 18 mars, à 8 heures, et se clôturera le lundi suivant, au matin. — Les tertiaires qui voudraient suivre les pieux exercices, doivent envoyer leurs noms au Père Archambault (Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe) en indiquant bien celle des deux retraites à laquelle ils désirent assister.

RELIGIEUX FRANÇAIS EXPULSÉS PAR LES TURCS



LA CROIX de Paris (8 janvier) publiait ce qui suit :

Voici des détails impatiemment attendus par un grand nombre de lecteurs. C'est une lettre du Père Athanase, Assomptionniste, supérieur de Notre-Dame de France à Jérusalem, qui nous les apporte. Nous nous hâtons de les donner. On y trouvera le récit douloureux de l'expulsion des religieux et religieuses de Syrie et de Palestine par les Turcs. Ils sont plus de " trois cents " qui s'ajoutent aux " deux cents " expulsés de la région de Constantinople. Le Père ajoute une liste très précise des expulsés qui ont fait partie du pénible voyage. Il y aurait bien des choses à dire sur ce très grave événement (1). Aujourd'hui, nous nous bornons à l'information. Combien elle est éloquente par elle-même !

" Par quelles angoisses — écrit le Père Athanase — nous avons passé depuis le 13 décembre ! Arrachés de Notre-Dame-de-France en deux groupes, douze le 13 décembre et

(1) L'une de ces choses à dire serait que le Saint-Père Benoit XV est intervenu auprès du gouvernement turc en faveur des religieux français. Une note de *La Croix* (15 décembre) l'annonçait ainsi : " Le *Journal du Caire* annonce que Sa Sainteté Benoit XV est intervenu avec fermeté auprès du gouvernement turc pour que tous les religieux français retenus en Syrie puissent quitter le pays. — En conséquence, 228 religieux ressortissants français ont pu s'embarquer pour la France. — Cette intervention de Sa Sainteté a eu en outre pour résultat que le professeur de la mission laïque, que la Turquie retenait comme otage, a été également relâché. "

dix-huit le 14, avec la perspective d'être internés à Orfa (Edesse), nous avons suivi les chemins connus, mais bien durs cette fois, de la Samarie, de la Galilée et de la Syrie. Je ne vous conterai pas les détails de notre expulsion et de notre voyage. Ma plus grande peine fut, le 13 au soir, d'être séparé d'une partie de la communauté. Nous nous sommes retrouvés tous à Damas le vendredi 18 décembre, et nous y avons passé quatre jours dans l'incertitude sur notre avenir !

“ Il a fallu emmener avec nous le pauvre Père Galeran. Le gouverneur de Jérusalem a refusé de le laisser dans cette ville. Le cher Père nous a suivis jusqu'à Damas, mais dans un état physique et mental déplorable. J'ai dû le laisser à l'hôpital des Filles de la Charité, à Damas, et je crois qu'il a déjà rendu le dernier soupir ! C'est une victime de la persécution turco-germanique.

“ Les religieux sont fatigués de ces dix-huit jours de voyage. La traversée de Beyrouth à Rhodes a été très mauvaise. Nous avons eu quarante-huit heures de tempête violente, et les Turcs nous avaient obligés — 228 religieux et 93 religieuses — à nous embarquer tous sur un petit bateau italien, la *Scilla*, de 1,600 tonnes, et à prendre la direction de la Grèce, au lieu de nous laisser partir vers l'Égypte. 80 couchettes en 1ère et en 2e classe pour 321 passagers — dont beaucoup de vieillards et de malades — c'était vraiment peu. La plupart de nos religieux et de leurs compagnons de voyage forcé ont passé quatre nuits sur le pont, malgré la tempête, la pluie et le froid.

“ Notre-Dame-de-France était occupée déjà en partie le 13 décembre par des officiers d'état-major turc. Je souhaite qu'ils y restent nombreux. Leur présence empêchera peut-être la dispersion du matériel de l'hôtellerie. J'ai tout confié à notre

divine mère, Notre Dame de l'Assomption, Notre Dame de France. Nous sommes partis, chacun, avec un peu de linge, et quelques rares carnets ou cahiers de notes! ”

Le Père Athanase donne une liste complète des religieux et religieuses expulsés de la région de Jérusalem et embarqués à Beyrouth à bord de la *Scilla*. — Voici la composition du groupe au départ de Beyrouth le samedi, 26 décembre 1914 :

Religieux et religieuses de Palestine et de Syrie

Pères et Frères Franciscains, 12 ; Dominicains, 7 ; Trappistes, 16 ; Pères Blancs, 15 ; Pères de l'Assomption, 30 ; Pères de Bétharram, 17 ; Jésuites, 22 ; Bénédictins, 10 ; Lazaristes, 10 ; de Sion, 4. — Prêtres du patriarcat latin, 5 ; prêtre séculier indépendant, 1 (abbé Abélien). — Frère Passionniste, 1 ; Frères des Ecoles chrétiennes, 31 ; Frères Maristes, 46 ; Pères Salésiens, 2. — Filles de la Charité, 24 ; Soeurs Franciscaines de Marie, 19 ; Soeurs de Saint-Joseph, 20 ; Soeurs de la Sainte-Famille de Villefranche (Aveyron), 27 ; Soeurs du Bon-Pasteur, 3. — Total: 322.

“ Nous ne sommes arrivés à Athènes que 321 — ajoute le Père Athanase, — parce que le Père Antonin Janssen, o. p., est monté à bord du croiseur anglais *Doris*, qui a arrêté notre paquebot *Scilla* à une heure de Beyrouth. Les deux officiers anglais venus à bord du *Scilla* ont prié le Père Janssen de les suivre pour renseigner l'état-major anglais. ”

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	23 février.	— Sainte-Cécile et Saint-Sulpice.
Jeudi,	25 “	— Sainte-Scholastique.
Samedi,	27 “	— Sainte-Elisabeth.

SOEURS DE MISERICORDE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

E samedi, 16 janvier, avait lieu dans la chapelle des Soeurs de Miséricorde, rue Dorchester, une cérémonie de vêtue et de profession religieuse. Elle fut présidée par Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui a aussi prononcé l'allocution de circonstance.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Rosa Jodoin, dite Soeur Saint-Ildefonse, de Saint-Hyacinthe; Marie-Anne Lévesque, dite Soeur Sainte-Florentine, de Trois-Pistoles; Marie-Eva Ruelle, dite Soeur Saint-Alban, de Lena, Wis.; Marie-Joséphine Sauvé, dite Soeur Sainte-Aurélie, de Rivière-Beaudette; Marie-Anne Gagnon, dite Soeur Sainte-Bénédicté, de Trois-Pistoles; Marie-Rose-Olive Corbière, dite Soeur Sainte-Antoinette, de l'Île-aux-Noix; Albertine-Charbonneau, dite Soeur Sainte-Honorine, de Sainte-Brigitte-d'Iberville; Blanche-Rose Hargroove, dite Soeur Saint-Oswald, de New York.

Ont prononcé les voeux temporaires : Soeur Sainte-Hélène-de-la-Croix, née Marie-Louisa Lomme, de Worcester, Mass.; Soeur Saint-Alexis, née Marie-Rose-Délina D'Amours, de Saint-Mathieu de Rimouski; Soeur Marie-Joseph, née Marie-Céculie Ouellet, de Saint-Simon de Rimouski; Soeur Sainte-Marie-des-Anges, née Marie-Berthe Poupert, de Montréal; Soeur Sainte-Monique, née Marie-Léontine-Norma De Nutte, de Manchester, N. H.; Soeur Sainte-Mildrède, née Marie-Alma Boucher, de Menominee, Michigan; Soeur Sainte-Patricia, née Mary-Alice Moroney, de Winnipeg.

A prononcé ses voeux perpétuels : Soeur Sainte-Christine, née Marie-Victoria Pépin, de Stanford.

A célébré le 60ème anniversaire de sa profession religieuse :
Soeur Marie-du-Crucifix, doyenne de la communauté.

Le R. P. L. Bourque, o. p., curé de Notre-Dame-de-Grâces,
a offert le saint sacrifice de la messe.

SOEURS DE SAINTE-ANNE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

LE 21 janvier, avait lieu à Lachine, au Mont Sainte-Anne, une cérémonie de vêture et de profession religieuse, sous la présidence de Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier, au milieu d'un nombreux clergé et en présence d'une foule de parents et amis des nouvelles religieuses. Le sermon fut prêché par M. l'abbé Fauteux, vicaire à Saint-Enfant-Jésus de Montréal.

Nouvelles professes : Soeur Marie-Jeanne-de-Florence, née Jeannette Lapointe, de North Bay; Soeur Marie-Epiphanie, née Imelda Carmel, de Saint-Bruno; Soeur Marie-Auxiliatrice née Marie-Anne Daignault, de Montréal; Soeur Marie-Roger, née Albina Peck, de Southbridge, Mass.; Soeur Marie-Isidore, née Berthe Thérien, de Lorrainville.

Nouvelles novices vocales : Mlles Marie-Louise Provost, dite Soeur Marie-Eusèbe-de-Milan, de Sherrington; Emélie Forcier, dite Soeur Marie-Noémie, de Manville, R. I.; Yvonne Saint-Aubin, dite Soeur Marie-Aubin, de New Bedford; Alice Leboeuf, dite Soeur Marie-Hector, de Manville; Anna Beaudin, dite Soeur Marie-Claire-Anna, de Ormstown; Germaine Perrault, dite Soeur Marie-Alphonse-du-Sacré-Coeur, de Joliette; Virginie Auclair, dite Soeur Marie-Maximilienne, de Montréal; Julia Morin, dite Soeur Marie-Julie-de-Jésus, de Fitchburg, Mass.; Marguerite Bourgeois, dite Soeur Marie-

Eulalie, de Sainte-Marie-Salomée; Anaïs Sylvestre, dite Soeur Marie-Ferréol, de Saint-Cuthbert; Louise O'Connor, dite Soeur Marie-Anne-Catherine, de Montréal; Berthe Archambault, dite Soeur Marie-Françoise-Thérèse, de Saint-Michel-des-Saints; Isabelle Chamberland, dite Soeur Marie-Séraphin, de Sainte-Rose du Déglé; Aurore Daoust, dite Soeur Marie-Hélène-du-Sacré-Coeur, de Lachine; Fortunée Riendeau, dite Soeur Marie Vianney, de Saint-Rémi; Berthe Morin, dite Soeur Marie-Gaston, de Saint-Jacques; Antoinette Champagne, dite Soeur Marie-Antonia, de Saint-Félix; Antoinette Forest, dite Soeur Marie-des-Lys, de Saint-Jacques; Antoinette Bellerose, dite Soeur Marie-Rose-Agnès, de Saint-Félix; Gertrude Mailloux, dite Soeur Marie-Bernardin, de Gardner; Armandine Rondeau, dite Soeur Maria-Alda, de Saint-Norbert; Athala Charbonneau, dite Soeur Marie-Jean-de-Padoue, de Saint-Félix; Yvonne Trottier, dite Soeur Thérèse-de-Marie, d'Alexandria; Eugénie Tellier, dite Soeur Marie-Jean-Eudes, de Saint-Damien; Délima Dulmaine, dite Soeur Marie-Alban, de Worcester; Aurélienne Guénette, dite Soeur Marie-Aurélienne, de Sainte-Anne; Laura Saint-Germain, dite Soeur Marie-Gatien, de Saint-Abbé; Yvonne Serré, dite Soeur Marie-de-la-Trinité, de Vaudreuil; Régina Thouin, dite Soeur Marie-Madeleine-de-Sion, de Montréal.

Nouvelles novices coadjuvantes : Mlles Anna Morin, dite Soeur Marie-Fidélis, de Saint-Victor-d'Alfred; Régina Leblanc, dite Soeur Marie-Anne-Lucie, de Saint-Jacques; Anna Filion, dite Soeur Marie-Aurée, de L'Orignal.

Professes perpétuelles : Soeur Marie-Alice, née Marsolais, de Saint-Jacques-de-Montcalm; Soeur Marie-Alberta, née Valiquette, de Montréal.